



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-066-2022-03

PUBLIÉ LE 24 MARS 2022

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2022-03-23-00002 - Arrêté modificatif n°1 du 23 mars 2022 - ADP CAF du Val-de-Marne portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (2 pages)

Page 3

IDF-2022-03-23-00003 - Arrêté modificatif n°2 du 23 mars 2022 portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (2 pages)

Page 6

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-03-23-00002

Arrêté modificatif n°1 du 23 mars 2022 - ADP
CAF du Val-de-Marne portant modification de la
composition des membres du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales du Val-de-Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté modificatif n°1 du 23 mars 2022 – ADP CAF du Val-de-Marne
portant modification de la composition des membres du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté n°1 du 16 mars 2022 – ADP CAF du Val-de-Marne – portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne :

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

- *Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):*

Suppléante:

Mme FRABOULET (Nathalie)

Article 2

L'Adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France.

Fait le 23 mars 2022


Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation

Signé : Théophile Yaovi TOSSAVI



Le ministre de l'économie, des
finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation

Signé : Théophile Yaovi TOSSAVI



Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-03-23-00003

Arrêté modificatif n°2 du 23 mars 2022 portant
modification de la composition des membres du
conseil d'administration de la Caisse Régionale
d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté modificatif n°2 du 23 mars 2022
portant modification de la composition des membres du conseil
d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion
et le ministre des solidarités et de la santé,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, L. 612-4, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 02 mars 2022 - ADP CA CRAMIF - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France.

ARRESENT :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France :

En tant que Représentants des assurés sociaux :

- *Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :*

2^{ème} Suppléant :

M. AOUDJ (Mourad)

En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de région Ile-de-France:

4^{ème} personne qualifiée :

M. FORGERON (Stéphane)

Article 2

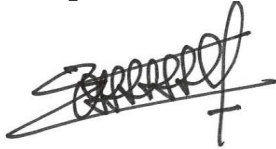
L'Adjoint du Chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de LA Préfecture de la Région Île de France.

Fait le 23 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Pour le ministre et par délégation :

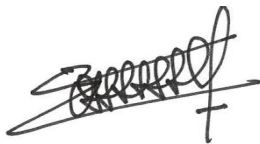
Signé : Théophile Yaovi TOSSAVI



La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion

Pour la ministre et par délégation :

Signé : Théophile Yaovi TOSSAVI



Le ministre des solidarités et de la santé,

Pour le ministre et par délégation :

Signé : Théophile Yaovi TOSSAVI

